

**ORDRE DU JOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2019 à 18H00**

- Communications de Madame le Maire.
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mars 2019

**DAG**

- 52. Approbation de la convention à conclure entre la commune et le camping de Cassis pour le stationnement des campings cars.
- 53. Approbation des tarifs des caveaux et des concessions de terrain au cimetière du « Mussuguet ».
- 54. Approbation de la convention d'adhésion au service de paiement des factures par carte bancaire sur internet PAYFIP, avec la direction générale des finances publiques.

**Finances**

- 55. Budget Principal. Décision Modificative N°1.
- 56. Subvention exceptionnelle versée à l'Association Gymnastique Carnoux Cassis.

**DSTMG**

- 57. Approbation de la modification de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de financement des travaux à passer avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour la reconstruction de sanitaires, modulaires et sécurisation de l'avant-port Nord du Port Départemental de Cassis .

**Espaces Naturels et Urbains**

- 58. Approbation de la création d'une servitude de passage au bénéfice de la société Lafarge.
- 59. Approbation des principales caractéristiques d'un bail à construction et d'un bail emphytéotique à signer avec la SOLIHA.

**Enfance / Petite enfance**

- 60. Approbation de la convention d'objectifs et de financement à conclure avec la CAF pour la « Prestation de Service Etablissement d'accueil du jeune enfant » à la Respélido.

**Personnel communal**

- 61. Organisation du port de Cassis et de la Zmel de Port Miou.
- 62. Fixation d'un plafond de prise en charge des frais liés à la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF).
- 63. Mise à jour du régime indemnitaire de la filière police municipale dans le cadre d'emplois des gardes champêtres.
- 64. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (P.E.C.).

65. Service Systèmes d'informations. Création d'un emploi.

**Divers**

66. Approbation de la convention à conclure avec la société WP Event pour l'organisation de soirées « Roof-top ».

---